

**Rapport - Conseil du 14/03/2022****Objet** : Proposition de motion introduite par M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.Proposition de motion concernant la situation en Ukraine.

Le Conseil communal,

Considérant l'invasion du 24 février 2022 des forces armées de la Fédération de Russie en Ukraine, invasion laquelle n'était ni provoquée ni justifiée;

Considérant que par cette invasion, la Fédération de Russie a initié la plus grande opération militaire dans un autre état souverain en Europe depuis la 2ème Guerre mondiale;

Considérant les conséquences humanitaires sans précédent qu'entraîne cette invasion qui est une violation flagrante du droit international qui veut que les états s'abstiennent de menaces ou de l'utilisation de violences contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre état;

Considérant les antécédents d'ingérence de la Fédération de Russie dans la souveraineté de l'Ukraine, l'annexion illégale de la Crimée durant le printemps de 2014 moyennant une opération militaire et l'organisation d'un référendum illégal en dépit du droit international, et sa responsabilité dans le maintien des prétendues, mais non reconnues, républiques populaires de Donetsk et de Louhansk par ingérence militaire et l'organisation d'élections illégales en désaccord avec les Accords de Minsk et du droit international;

Considérant que la Fédération de Russie sévit durement à l'encontre de ses propres ressortissants qui manifestent de façon paisible pour montrer leur mécontentement au sujet de l'invasion en Ukraine, avec des arrestations en masse, ce qui représente une violation du droit fondamental de manifester et des valeurs démocratiques;

Considérant l'importance d'un vivre-ensemble paisible de tous les habitants de Bruxelles, quelle que soit son origine;

Considérant la longue et riche tradition de Bruxelles comme ville avec une pensée libre et tolérante, ouverte à toutes les convictions si elles sont exprimées paisiblement et avec respect;

Considérant que cette tradition veut que Bruxelles condamne toute forme de violence ou d'agressivité.

DECIDE :

- 1) de témoigner de sa solidarité avec le peuple ukrainien qui est victime d'une violation militaire illégitime du droit international par la Fédération de Russie.
- 2) de manifester son mécontentement et son indignation sur la violation des droits civils par la Fédération de Russie.
- 3) au nom de tous les habitants de Bruxelles, d'appeler à la cessation immédiate des hostilités et à la conclusion d'un accord de paix respectant la souveraineté de l'Ukraine.

(s) Mathias VANDEN BORRE, Conseiller communal.



Annexes :

